



PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 03 FEVRIER 2026

L'an deux mille vingt-six, le trois du mois de février à dix-huit heures, le Conseil Municipal légalement convoqué le vingt-six janvier deux mille vingt-six, s'est réuni dans la Mairie, sous la présidence de M. CARLIERE Frédéric, Maire.

La séance a été publique.

Etaient présents :

MM. CARLIERE Frédéric, COSTANTIN David, DENEUFVE David, FLEURY Philippe, GERON Michel, LEGROS Mathieu, LEPETIT Patrick, MOIZAN Gérard, REVOL Philippe, ROSE Marc et VOGEL Benjamin.

Mmes BOUREL Fanny, CHEDRU Dominique, COZIC Bernadette, LAVILLE-RENET Géraldine, LEBER Sophie et VANIER Pascaline.

Absentes et excusées :

Mmes BACHELEY Françoise, FAUCHIER Elise, LEROUX Christelle et MESNIL Virginie.

Secrétaire de séance :

M. ROSE Marc.

Le procès-verbal de la précédente séance est soumis à approbation.

Il est adopté à l'unanimité.

Sauf indication contraire, les délibérations sont adoptées à l'unanimité des membres présents.

17 votants.

Question n° 1 : Ouverture de nouveaux crédits en 2026 sur la base des dépenses de 2025

Approbation

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal l'ouverture de nouveaux crédits en 2026 sur la base des dépenses 2025 :

Autorisation d'ouverture ¼ des crédits du budget antérieur :

N° opération	Libellé opération	Crédits ouverts au budget antérieur	Autorisation (1/4 des crédits du budget antérieur)	Répartition
63	Eclairage public	85 000.00 €	21 250.00 €	Art 21534 : 21 250.00 €
72	Ecole élémentaire	13 655.09 €	1 250.00 €	Art 21312 : 1 250.00 €
78	Enceinte sportive	85 000.00 €	21 250.00 €	Art 21314 : 16 500.00 € Art 2158 : 5 000.00 €
79	Atelier municipal	15 000.00 €	3 750.00 €	Art 21318 : 3 750.00 €
83	Acquisition de biens meublés	130 000.00 €	32 500.00 €	Art 2188 : 32 500.00 €
84	Travaux divers	200 000.00 €	50 000.00 €	Art 21318 : 40 000.00 € Art 21321 : 5 000.00 € Art 21312 : 5 000.00 €
86	Salle d'activités multiples	45 000.00 €	11 250.00 €	Art 21314 : 11 250.00 €
92	Redynamisation du centre bourg	1 572 130.66 €	395 196.00 €	Art 2315 : 393 033.00 €
X	Cautions	2 500.00 €	625.00 €	Art 165 : 625.00 €

Question n° 2 : Ouverture d'une ligne de trésorerie**Approbation**

Les principales caractéristiques de la ligne de trésorerie sont rappelées ci-dessous :

Montant de la ligne de trésorerie	700 000 €
Taux variable sur index :	Euribor 1 mois moyenne, flooré à 0%
Marge :	0.98 %
Périodicité de la facturation des intérêts :	Mensuelle, intérêts calculés à terme échu
Montant minimum des tirages :	15 000€
Commission d'engagement :	0.10 % soit 700 €
Commission de non-utilisation :	0.00%
Frais de dossier :	350 €

Le Conseil Municipal confère en tant que de besoin, toutes délégations à Monsieur le Maire pour la réalisation de ce concours, la signature du contrat à passer avec la Caisse Régionale de Crédit Agricole de Normandie-Seine et l'acceptation de toutes les conditions qui y sont insérées.

Question n° 3 : Demande de subventions auprès de l'Etat au titre de la DETR 2026**Autorisation**

Monsieur le Maire informe que deux subventions seraient sollicitées comme suit auprès de la Préfecture de la Seine-Maritime, au titre de l'année 2026 :

➤ Réfection d'étanchéité de la terrasse haute du gymnase :

Devis « MORICET couverture » pour les travaux : 37 429.29 € HT

Taux de participation sollicité : 30% soit 11 228.79 €

Reste à charge estimé pour la commune : **26 200.50 €**

➤ Vidéo protection pour « les places » :

Devis pour les travaux : 48 510.00 € HT

Taux de participation sollicité : 40 % soit 19 404.00 €

L'état a donné un accord de subvention au titre du FIPD de 6 250.00 €

Reste à charge estimé pour la commune : **22 856.00 €**

Question n° 4 : Demande de versement de subventions auprès de la Région de Normandie et du Département de la Seine-Maritime**Autorisation**

Monsieur le Maire sollicite le versement de la subvention accordée par la Région Normandie, au titre du FRADT 2023-2027, et celle accordée par le Département de la Seine-Maritime, au titre du FDADT 2023-2027, aux fins de financer une partie des travaux du réaménagement du centre-bourg « Les Places » pour un montant total des travaux estimé à **3 003 610.45 € HT** :

Contrat de Territoire		
Région Normandie	16%	491 936.00 €
Département Seine-Maritime	16%	491 936.00 €

Question n° 5 : Demande de subvention auprès de la Banque des Territoires
Autorisation

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre du programme Petites Villes de Demain (PVD) et de l'Opération de Revitalisation du Territoire (ORT), la commune est engagée dans un concours de maîtrise d'œuvre d'infrastructures sur « esquisse + » pour le projet du réaménagement du centre-bourg « Les Places ». Suite à la publication d'un avis d'appel public à la concurrence le 16 mai 2022 et d'un jury de concours, qui s'est réuni le 28 juin 2022, l'équipe COLLECTIF ARCADE (mandataire du groupement), ECR ENVIRONNEMENT et ATELIER DE ST GEORGES ont été retenus pour assurer la maîtrise d'œuvre sur la base des critères d'évaluation des projets figurants dans le règlement de concours.

Le montant définitif de la rémunération pour la mission de maîtrise d'œuvre s'élève à **291 300.00 euros HT**.

Afin de permettre la réalisation de cette étude, la commune sollicite une aide financière auprès de la Banque des Territoires, dans le cadre de l'accompagnement des communes labellisées Petites Villes de Demain pour un montant de **58 477.50 €**.

Question n° 6 : Demande de subvention auprès de la Caisse des Allocations Familiales
Autorisation

Monsieur le Maire informe qu'une subvention serait sollicitée comme suit auprès de la CAF de la Seine-Maritime, au titre de l'année 2026 :

- Acquisition de matériel sportif :

Ce matériel est utilisé dans le cadre du centre communal Multisports.

- Devis CASAL SPORT : 75.00 € HT
- Devis DECATHLON PRO : 139.47 € HT

Subvention sollicitée : 8%, soit 17.16 euros. Coût des acquisitions : 214.47 euros HT.

Reste à charge estimé pour la commune : **197.31 euros**.

Question n° 7 : Fixation du tarif de location pour le local de stockage sis rue de la Briqueterie
Approbation

1 abstention de Monsieur Gérard MOIZAN
16 votes POUR

A compter du 1^{er} avril 2026, le local est remis à la location pour un loyer mensuel de **590 € mensuels** avec **dépôt de garantie du même montant**. L'Office Notarial « Notaires Seine Estuaire de Goderville » est chargée de la gérance du bien.

Question n° 8 : Fixation du tarif de location du local « infirmière ASALEE » par la SISA du Canton de Goderville
Approbation

1 abstention de Monsieur Gérard MOIZAN
16 votes POUR

Monsieur le Maire rappelle que le 10 avril 2025, le Conseil Municipal a acté lors de sa séance plénière, la location du local à la SCM de trois médecins généralistes. A la date du 9 janvier 2026, le bail de location n'a toujours pas été signé et l'Office Notarial « Notaires Seine Estuaire de Goderville » a informé la Mairie que le preneur du bail n'était pas un SCM mais la SISA du Canton de Goderville.

A compter du 1^{er} septembre 2025, le local de l'infirmière ASALEE est loué à la SISA du Canton de Goderville pour un loyer mensuel de **180 €** avec **dépôt de garantie du même montant**.

Les loyers de septembre 2025 à janvier 2026 devront être réglés à la commune de GODERVILLE dans le plus bref délai. **Les frais de baux seront à la charge de la SISA du Canton de Goderville**. L'Office Notarial « Notaires Seine Estuaire de Goderville » est chargée de la gérance du cabinet médical.

Question n° 9 : Demande de remboursement d'une séance de cinéma auprès de « Retraite et Amitié »
Approbation

Monsieur le Maire informe que la commune a réglé sur son Budget Principal 2025, la facture « SPL CinéSeine » du 11 décembre 2025 pour un montant de 1 993.95 euros TTC.

Dans cette facture, une séance commerciale de **73.50 euros** est à rembourser par l'association communale « Retraite et Amitié » à la commune de Goderville.

Question n° 10 : Demande de subvention exceptionnelle de « Kyokushin Karaté Club de Goderville »

Approbation

Monsieur Marc ROSE, Président du Club de Goderville n'a pas pris part au vote.

16 votes POUR

Une subvention exceptionnelle est accordée à l'association communale « Kyokushin Karaté Club de Goderville » dans le cadre de sa compétition « European Kyokushin Open », qui se déroulera les 4 et 5 avril 2026 à Goderville avec l'accueil des délégations étrangères et notamment l'île de la Réunion, pour un montant de **500 euros**.

Monsieur Marc ROSE remercie la décision à l'issue du vote.

Question n° 11 : Convention de maintenance et de dépannage ponctuel de l'éclairage ponctuel par le SDE76

Approbation

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que le Syndicat Départemental d'Énergie de la Seine-Maritime, SDE76, propose un service collectif d'entretien de l'éclairage public aux communes adhérentes pour la période allant du 1^{er} janvier 2026 au 31 décembre 2029.

Il donne lecture du CCTP et du CCAP qui fixent le contenu des prestations attendues de l'entreprise RESEAUX ENVIRONNEMENT à qui le SDE76 a confié la réalisation du service.

Il donne ensuite lecture de la convention à signer qui fixe entre autres le montant indicatif annuel à régler pendant quatre ans.

La commune s'engage à régler chaque année au SDE76 une contribution de fonctionnement du service entretien de l'éclairage public de **1.5 € par foyer lumineux et armoire de commande**.

Questions diverses et communications :

Monsieur Marc ROSE informe que la fin du réseau cuivre a été annoncée par ORANGE pour le 1^{er} janvier 2028 et qu'il convient d'en avertir dès maintenant les administrés pour que les raccordements à la fibre soient réalisés en temps et en heure. L'élu précise que la Communauté de Communes « Campagne de Caux » et la commune communiqueront sur cette information via leurs canaux de diffusion, notamment dans le bulletin municipal de mai prochain.

Sans autre question ni remarque, la séance a été levée à 18h55 heures.

Extraits de délibérations adressés en version dématérialisée via ACTES

- QUESTION N° 1 REGISTRE DES DELIBERATIONS PAGE 4
 ✓ Ouverture de nouveaux crédits en 2026 sur la base des dépenses 2025
- QUESTION N° 2 REGISTRE DES DELIBERATIONS PAGE 5
 ✓ Ouverture d'une ligne de trésorerie
- QUESTION N° 3 REGISTRE DES DELIBERATIONS PAGE 6
 ✓ Demandes de subvention après de l'Etat au titre de la DETR 2026
- QUESTION N° 4 REGISTRE DES DELIBERATIONS PAGES 7 à 8
 ✓ Demande de versement de subventions auprès de la Région de Normandie et du Département de la Seine-Maritime
- QUESTION N° 5 REGISTRE DES DELIBERATIONS PAGE 9
 ✓ Demande de subvention auprès de la Banque des Territoires
- QUESTION N° 6 REGISTRE DES DELIBERATIONS PAGE 10
 ✓ Demande de subvention auprès de la Caisse des Allocations Familiales
- QUESTION N° 7 REGISTRE DES DELIBERATIONS PAGE 11
 ✓ Fixation du tarif de location pour le local de stockage sis rue de la Briqueterie
- QUESTION N° 8 REGISTRE DES DELIBERATIONS PAGE 12
 ✓ Fixation du tarif de location du local « infirmière ASALEE » par la SISA du canton de Goderville
- QUESTION N° 9 REGISTRE DES DELIBERATIONS PAGE 13
 ✓ Demande de remboursement d'une séance de cinéma auprès de « Retraite et Amitié »
- QUESTION N° 10 REGISTRE DES DELIBERATIONS PAGE 14
 ✓ Demande de subvention exceptionnelle de « Kyokushin Karaté Club de Goderville »
- QUESTION N° 11 REGISTRE DES DELIBERATIONS PAGE 15
 ✓ Approbation de la convention de maintenance et de dépannage ponctuel de l'éclairage public par le SDE76

Signature du secrétaire de séance

Signature du Maire

